



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel à la vigilance contre le feu bactérien

De nombreux foyers de feu bactérien ont été découverts dans le canton de Vaud. La région de Vevey et Montreux est la plus touchée. Les plantes atteintes par le feu bactérien ont été ou seront arrachées et brûlées dans les plus brefs délais afin d'éviter la propagation de cette maladie qui détruit notamment les arbres fruitiers à pépins. Afin de limiter les risques, une surveillance accrue est demandée. Le feu bactérien ne présente aucun danger pour l'alimentation humaine.

Le feu bactérien, en détruisant les plantes qu'il contamine, peut causer des dégâts très importants aux cultures fruitières et aux arbres à haute tige. En 2008, afin d'éliminer un foyer d'infection, 10 000 m² de verger ont dû être arrachés sur la côte lémanique.

Le Service de l'agriculture par sa station cantonale d'arboriculture a identifié depuis la mi-juillet la présence de feu bactérien, qui a été confirmée par l'analyse du laboratoire spécialisé Agroscope à Wädenswil. La maladie a touché des plantes hôtes à plus de 70 reprises, la grande majorité étant des cotonéasters. Plantes d'ornement, les cotonéasters sensibles à cette maladie sont interdits de plantation par les dispositions phytosanitaires fédérales. L'élimination volontaire de ces plantes est recommandée dans le cadre de la lutte préventive.

L'altitude n'empêche pas la contamination: la présence du feu bactérien a été constatée aussi bien au bord du Léman qu'aux Avants. Ceci se confirme par la découverte par nos voisins fribourgeois de nombreux poiriers et d'un sorbier atteints à Châtel St - Denis. Ces arbres ont également été abattus et brûlés.

L'annonce de cas douteux est obligatoire; auprès de la station cantonale d'arboriculture pour les arboriculteurs ; auprès du contrôleur communal pour les particuliers. Il ne faut pas toucher les branches concernées afin d'éviter la propagation à d'autres plantes sensibles

Le canton de Vaud est encore classé dans la zone dite protégée par le feu bactérien. La stratégie retenue est l'éradication de la maladie dès son apparition. Elle repose sur la destruction systématique des plantes atteintes et de toutes les plantes sensibles à cette bactériose dans un rayon de 5 m. Ces mesures doivent ainsi protéger au mieux les autres plantes forestières et ornementales sensibles, tout comme l'ensemble du

verger vaudois.

Une surveillance accrue est demandée aux particuliers comme aux professionnels afin de ne pas augmenter le potentiel infectieux pour l'année prochaine.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 septembre 2009

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEC, Frédéric Brand, chef du service de l'agriculture, 079 372 82 32, Pascal Mayor, chef de la station cantonale d'arboriculture, 021 557 91 85 ou 079 247 68 58 Web: taper « feu bactérien » dans le moteur de recherche de www.vd.ch